



Conditions et décharge des responsables du Camp

Ci-dessous, vous trouverez la copie des conditions de vente ainsi que la décharge des responsables du Camp auquel va participer votre enfant. Si vous n'êtes pas le représentant légal de l'enfant inscrit. Veuillez faire parvenir ce document à ce dernier.

Meilleures salutations

L'équipe de SCE Association

Conditions

Modalités de paiement

En avance du Camp (facture à 30 jours) sauf modalité de paiement expressément approuvée. Des délais supplémentaires peuvent être demandés par mail à info@lescamps.ch

Remboursements

Les demandes de remboursement sont soumises aux conditions suivantes (rapport au stade de l'organisation du camp) :

- Jusqu'à 60 jours avant le camp : 100%
- Jusqu'à 30 jours avant le camp : 60% (personnel et logement engagés)
- Jusqu'à 7 jours avant le camp : 40% (commande cuisine définitive)
- Dès la semaine avant le camp : 0% (infrastructures et activités engagées)

Remarque : Le directeur de camp se réserve un droit d'exclusion d'un participant mettant en péril le bon déroulement et/ou la sécurité du Camp par son comportement et ses agissements. Le cas échéant ne donne droit à aucun remboursement.

Conseil : Contrôlez que votre Police d'assurance voyages/annulation couvre les engagements pour Camp de Vacances (en règle générale, c'est le cas).

Merci de votre compréhension.

- ✓ **J'ai pris connaissances de ce document lors de l'inscription en ligne de mon enfant.**



Décharge des responsables du Camp

Je soussigné, parent ou tuteur de l'enfant, autorise ma fille/mon fils, à participer au Camp de SCE Association.

J'atteste avoir pris connaissance de toutes les informations données par les organisateurs. Les déplacements pendant le camp s'effectueront en voitures privées, en bus de location, à pied. En cas d'urgence durant ce camp, j'autorise les responsables à prendre toutes les mesures qui s'imposent. J'ai lu et j'accepte les quelques points suivants :

Quelques principes fondamentaux de comportement :

- Respect et politesse envers les camarades et les responsables sont de vigueur
- Interdiction formelle de consommer de l'alcool et de fumer
- Respect des heures de repos
- Respect des consignes données par les responsables
- Respect du matériel, des locaux, etc.
- Respect du règlement discuté et mis en place lors de la première soirée du camp

Si l'un des points du règlement mis en place par les organisateurs n'est pas respecté et selon la gravité des faits, l'enfant peut être renvoyé du camp (sans dédommagement).

Les organisateurs ne sont en aucun cas responsables des valeurs personnelles : argent, montre, appareils divers, etc.

Les enfants doivent être assurés personnellement (RC Famille, Assurance annulation/livret ETI fortement conseillé)

Nous prendrons des images (photos, vidéos) pour les souvenirs du camp.

Nous publierons des photos et vidéos pour le petit journal du camp sur le site internet et/ou sur les réseaux sociaux.

Si votre enfant nécessite une attention particulière : régime, prescriptions médicales, insomnie, etc... merci de spécifier cette dernière sous la case remarque lors de l'inscription. Lors de votre arrivée au Camp, vous serez invité à vous diriger vers la personne responsable le jour de l'accueil.

- ✓ **J'ai pris connaissances de ce document lors de l'inscription en ligne de mon enfant.**